



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de MONTAGNIER (Jean-Paul C.), NACHEF (Valérie), PATARIN (Jacques), PITASSI (Maria-Cristina), RÉGENT-SUSINI (Anne), GRZEŚKOWIAK-KRWAWICZ (Anna), TRIAIRE (Dominique), CHAMAYOU (Anne), HAMMANN-DÉCOPPET (Christine), JACOB (François), LEBORGNE (Érik), « Note mémorative sur la maladie et la mort de M. Deschamps », *Œuvres complètes*, Tome XVI B, 1767-1770, ROUSSEAU (Jean-Jacques), p. 39-43

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10783-5.p.0039](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10783-5.p.0039)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2021. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

NOTE MÉMORATIVE SUR LA MALADIE ET LA MORT DE M. DESCHAMPS

M. Deschamps depuis son arrivée à Trye^a et le premier jour même s'est toujours plaint qu'il souffroit beaucoup ; parlant sans cesse à tout le monde de se tuer, de se jeter par les fenêtres &c. Ce langage même me rendoit suspecte la bonne foi d'un hydropique prétendu, dont je ne voyois pas enfler les jambes ni changer le visage^b. Quoiqu'il consultât beaucoup de gens, fit beaucoup de drogues, et qu'il m'eut consulté moi-même comme si j'eusse été medecin, surquoi je le renvoyai fort sèchement, je le voyois peu ou point^c.

Cependant il cessa de sortir. Bientôt on le dit en danger. Enfin sur la proposition que lui en fit M. Manoury il consulta M. Laubel Medecin de Gisors^d, qui, le trouvant fort mal en effet, jugea la ponction indispensable, et me le dit. Comme je ne pouvois revenir de mon préjugé, je lui dis que malgré l'extrême peine que j'avois à soutenir de pareils spectacles, je desirois assister à cette opération. Bientôt après, M. Laubel n'insista plus sur la ponction, la jugeant déjà¹ trop tardive et désormais inutile pour la guérison du malade, qui d'ailleurs la craignoit beaucoup. M. Laubel en parloit² si décidément comme d'un malade sans ressource et près de la mort, pressant même qu'on lui administrât incessamment les sacremens, qu'enfin son ton affirmatif m'ébranla, et je desirai voir par moi-même l'état du malade. J'y fus avec M. Laubel le jeudi matin 17 Mars pour la première fois depuis très longtems. Pour le coup je le trouvai aussi mal qu'on l'avoit dit. Grandes douleurs au coté, enflure et tension considérable dans le bas ventre³, de la fièvre, et le visage fort changé. J'eus regret que mon incrédulité m'eut empêché si longtems

1 MsR51 : *déja* add marg g.

2 MsR51 : > *d* biffé. Rousseau s'apprêtait probablement à écrire « décidément » avant de se raviser subitement pour écrire « si » : l'idée d'insérer une consécutive lui serait-elle venue au moment même de l'écriture ?

3 MsR51 : *vendre* surch devient *ventre*.

de remplir envers un si proche voisin les devoirs de l'humanité, et dès lors je l'allai voir tous les jours au moins deux fois.

Dans cette visite et dans la suivante M. Laubel insista de nouveau sur les sacremens, et détermina enfin le malade à les recevoir. Je lui offris tout ce qui dépendoit de moi pour son soulagement, et deux ou trois jours après je lui envoyai deux bouteilles de vin de Bourgogne cachetées encore et empaillées, telles qu'elles étoient venues de Rouen^e. J'y joignis un pot d'épinevinette^f confite dont j'avois deux, et j'en gardai un pour moi. Ce vin, dont je lui recommandai de ne boire de tems en tems que quelques cuillerées pour le ranimer a été bu chez lui tant par lui que par d'autres ; j'en ai bu moi-même, j'ai de même mangé de son pot d'épinevinette. Sa fille en a mangé aussi. Ni le vin ni la confiture n'ont fait de mal à personne.

Le Malade empiroit sensiblement, la bile le gagnoit ; il jaunissoit, les poings à la rate^g augmentoient et devenoient insupportables. Il reçut le viatique^h le Mercredi Saint 30 Mars. Le même jour, parlant du choix de ses alimens il me dit qu'il aimoit beaucoup le poisson, que j'ai toujours regardé comme une nourriture fort saine, et je le lui dis ; il me répondit qu'il ne savoit où en acheter et qu'il n'en avoit pas goûté depuis son arrivée ; en quoi il mentoit ; car M. Manoury tout en paroissant brouillé avec lui avoit soin de l'en pourvoir en secret ainsi que de gibier. Le lendemain matin M. Manoury m'envoya un brocheton que ma sœur mit au bleu⁴ⁱ pour notre diné. En me mettant à table je pensai qu'un peu de ce poisson feroit grand plaisir à mon voisin, et je lui en⁵ envoyai sur le champ par ma sœur un morceau tout sec et sans sauce. Quoique le morceau fut petit il dit à sa servante qu'il ne le mangeroit pas tout sans elle, et en effet elle dit ensuite à ma sœur qu'elle en avoit mangé et l'avoit trouvé excellent. Lui de même ; mais au lieu de le manger sec comme je le lui avois envoyé il l'assaisonna avec des ciboulettes et du vinaigre. Il n'eut pourtant aucun mal à l'estomac ni colique d'entrailles ; mais son poing le reprit dans la journée, et il

4 MsR51 : un astérisque renvoie à trois lignes rédigées latéralement, dans la marge de gauche : « M. le Prince de Conti avoit obtenu de ma trop facile obeissance que je changerois de nom, et que j'appellerois ma Gouvernante ma sœur ; mais ce ne fut qu'après mon retour d'Angleterre ; car à Calais on me fit écrire mon nom ; [> *et biffé*] j'écrivis Rousseau et je gardai ce nom de Rousseau à Amiens et durant toute la route, ne voulant pas avoir l'air d'un homme qui se cachoit. »

5 MsR51 : *en* ins surl.

a continué d'avoir de courts relâches et d'empirer ; toujours persuadé, comme il l'a témoigné à moi et à d'autres⁶ par mille marques, qu'il ne mourait⁷ pas d'hydropisie, mais de ce poisson, et sans même se souvenir qu'il avoit reçu le viatique la veille.

Six ou sept jours après, savoir le 6. Avril au matin il receut l'extrême onction, et la ponction, à laquelle se sentant étouffer il consentit enfin, se fit une heure après. On lui tira cinq ou six pintes^k d'une eau rousse et bilieuse que M. Manoury trouva très extraordinaire⁸. Il eut quelque soulagement quant à la respiration ; mais la fièvre augmenta ; les vomissements bilieux vinrent, et enfin il mourut le lendemain matin 7 Avril.

Tout ce que je vis et entendis durant le cours de cette journée, les propos équivoques et insidieux de M. Manoury, du frotteur^l, du perruquier, ceux⁹ qui se répandoient sourdement dans le voisinage, la contenance qu'avoit eu^m le défunt vis-à-vis de moi les derniers jours, tout me disoit que j'étois accusé de l'avoir empoisonné. Alors je pris enfin mon parti. J'écrivis le 8 au matin à M. Manoury pour lui¹⁰ proposer l'ouverture du cadavre¹¹ offrant¹² d'en payer les frais, et pour le prier de me fournir sur le champ un exprèsⁿ pour l'Isle-Adam^o, conformément aux ordres qu'il avoit reçus ici de S.A. Il vint, promit de faire faire l'ouverture : il me dit ; je prendrai Mrs Laubel pere et fils^p. Je lui répondis ; *et d'autres ; ceux qui se trouveront les premiers.*

À l'égard de l'Exprès, il refusa de me le donner avant que l'ouverture fut faite, prétendant que je ne pouvois rien avoir à dire au Prince avant ce tems-là. Cela me fut dit en tout autant de termes, et confirmé, sur ce que je l'assurai qu'il n'étoit point question de cette ouverture dans ce que j'avois à écrire à S. A. De Sorte que, grâce aux lanterneries^q de M. Manoury et à l'obstination de ne vouloir prendre que Mrs Laubel, l'ouverture ne se fit que le lendemain et je ne pus¹³ obtenir aucun exprès pour ce jour-là.

Sur ce refus net et décidé je pris le parti de m'adresser au fermier. La lettre dont je le chargeai pour S.A.S. contenoit une déclaration

6 MsR51 : > *qu'il* biffé.

7 MsR51 : *mourroit* surch devient *mouroit*.

8 MsR51 : *extraordinaires* part biffé devient *extraordinaire*.

9 MsR51 : *les propos* biffé et remplacé par *ceux* surl.

10 MsR51 : *lui* ins surl.

11 MsR51 : > *en pa* biffé.

12 MsR51 : *offre* surch devient *offrant*.

13 MsR51 : *pue* surch devient *pus*.

que je voulois aller purger mon décret à Paris, une prière de m'y faire conduire dès le lendemain, très sûr que si je mettois en devoir d'y aller de moi-même, les gens à qui j'avois à faire ne manqueroient pas de m'accuser de vouloir m'évader, et enfin une résolution de ma part si je n'avois nulles nouvelles le samedi, de me consigner le Dimanche dans la prison de Trye pour y rester jusqu'à ce qu'il plut à S.A.S. de me faire conduire à mes juges^f.

Je représentois encore qu'il m'eut paru convenable de s'assurer aussi de la servante de M. Deschamps pour constater plus aisément la vérité des faits.

M. Manoury envoya le frotteur à Gisors chercher Mrs de Laubel père et fils ; il ne les trouva ni l'un ni l'autre, mais il laissa un avertissement. Deux ou trois heures après le garçon chirurgien vint et voulut me parler ; on le renvoya à M. Manoury ; le maître vint ensuite et voulut me parler ; on le renvoya de même. Le Médecin n'étant point arrivé ce jour-là l'ouverture fut renvoyée au lendemain.

Le samedi matin M. Laubel le Médecin vint encore pour me demander ce qu'il falloit faire, et au nom de qui ? je lui dis que M. Manoury seul étoit chargé de tout, même du payement, et que je me mêlerois d'autre chose que de lui rembourser les frais. M^{lle} Deschamps qui étoit dans l'autre chambre put entendre ce court entretien qui se fit à haute voix, à porte ouverte, et M. Laubel que je ne fis pas même asseoir sortit une demi-minute après être entré.

Enfin l'on proceda à l'ouverture le troisieme jour après la mort. M. Manoury mit des gardes à l'entrée de la salle : ce n'étoit pas pour le peuple, puisque l'operation devoit être et fut publique ; ce ne devoit pas, non plus, être pour moi, puisqu'au lieu de m'empêcher d'être spectateur d'une opération que je faisois faire, on auroit dû en bonne règle m'y¹⁴ inviter¹⁵.

Il est à remarquer que quoique nul autre que moi n'ait parlé d'ouverture jusqu'au moment où le corps étoit prêt à être inhumé, et malgré ma lettre très positive M. Manoury a fait toute sorte de manège^s pour insinuer que c'étoit M^{lle} Deschamps qui demandoit l'ouverture du corps de son père, et pour l'engager à parler sur le même ton. Quand il a été question de savoir au nom de qui seroit dressé le rapport, Mad^e Manoury a dit

14 MsR51 : *m'* biffé et remplacé par *m'y* sur l.

15 MsR51 : > *d'y être présent.* biffé.

à son mari qu'elle ne vouloit point qu'il se trouvât mêlé dans pareilles affaires, ni que le rapport fut dressé en son nom. Ensuite elle a demandé quel si grand seigneur j'étois donc pour que le rapport fut dressé au mien ? La conclusion a été de s'adresser à M^{lle} Deschamps pour savoir si elle vouloit qu'il fut dressé au sien, à quoi elle ne s'est pas opposée. Si cet arrangement a lieu il sera plaisant que le rapport de l'ouverture se fasse au nom d'une personne qui n'a pas même songé à la demander, et qu'il n'y soit pas¹⁶ fait mention de celui qui l'a demandée et qui la paye. Voilà ce que c'est que de n'être pas assez¹⁷ grand Seigneur^t au gré de Mad^e de Manoury.

Autre remarque. M. et Mad^e Manoury changeant de ton tout à coup sur la servante de M. Deschamps ont commencé à l'attirer chez eux, et ont fort vanté¹⁸ son grand mérite : quoique ci-devant l'un et l'autre en aient cent fois parlé à tout le monde et à moi-même comme d'une coquine, d'une ivrognesse, et de la dernière des salopes. Au reste M. et Mad^e Manoury ne font tout cela qu'avec des intentions pieuses, puisqu'il y a deux jours qu'ils ont fait leurs pâques et qu'ils le disent à tout le monde, afin qu'on prenne confiance en eux^u.

16 MsR51 : > *même* biffé.

17 MsR51 : *assez* ins surl.

18 MsR51 : > à M^{lle} Deschamps *biffé*.